



L'héritier doit-il payer l'enterrement ?

Par **coquelicot**, le **16/08/2010** à **19:06**

Maître,

Le frère du défunt vient de régler les frais d'enterrement à son notaire qui lui dit ne pas pouvoir le faire rembourser par l'héritier par testament d'une maison (une nièce. Lui n'a droit à aucune part d'héritage. Somme : 6000 €.

Merci !

Par **Domil**, le **16/08/2010** à **19:45**

Les funérailles peuvent être pris sur la succession (à concurrence de 3000 euros un truc comme ça)

Sinon, il s'agit d'une obligation alimentaire hors succession